

6 avril 2007

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

STORE ELECTRONIC SYSTEMS

(Eurolist)

- 1 - Par courrier du 5 avril 2007, la société Amber Master Fund (Cayman) SPC (1) (P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïman) a déclaré avoir franchi en hausse, le 3 avril 2007, par suite d'une acquisition d'actions hors marché, les seuils de 5% et 10% du capital et des droits de vote de la société STORE ELECTRONIC SYSTEMS, et détenir 1 184 078 actions STORE ELECTRONIC SYSTEMS représentant autant de droits de vote, soit 11,24% du capital et des droits de vote de cette société (2).
- 2 - Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

"Nous nous réservons la possibilité de poursuivre nos achats ou de procéder à des cessions au gré des opportunités de marché.

A ce stade, nous agissons seuls et n'avons pas l'intention de prendre le contrôle de la société.

Nous nous réservons la possibilité de demander la nomination d'un ou plusieurs administrateurs en fonction de la situation de la société."

-
- (1) La gestion d'Amber Master Fund (Cayman) SPC a été confiée à un *investment manager*, Amber Capital LP, *limited partnership* de droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis) contrôlée par MM. Joseph Oughourlian et Michel Brogard.
 - (2) Sur la base d'un capital composé de 10 532 188 actions représentant autant de droits de vote.